

Objet : Convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation de supports publicitaires

Autorité : Commune de La Gaude - Mairie de La Gaude, 6 rue Louis Michel Féraud, 06610 LA GAUDE - Tél : 04.93.59.41.41

Procédure de passation : La présente procédure est passée selon les règles d'occupation du domaine public avec mise en concurrence préalable, prévues aux articles L.2121-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.

Lieu d'exécution : Commune de La Gaude

Personne à contacter : Service de la Commande publique – 04.93.59.41.50

Pièces à fournir :

Les propositions seront rédigées en langue française, et contiendront :

- Une présentation de la société du candidat ;
- Les références de moins de trois (3) ans de conventions de même nature ;
- Un mémoire technique précisant au minimum (maximum 15 pages) :
 - L'organisation et la stratégie de commercialisation des espaces publicitaires, avec éventuellement une proposition d'installation d'espaces publicitaires supplémentaires (en plus des six déjà installés) ;
 - Les moyens humains et techniques mis en œuvre pour la réalisation des prestations ;
 - Le candidat devra décrire les formats de supports publicitaires proposés (modes de fixation, couleur) ;
- La grille tarifaire de la société décrivant le type de support publicitaire, les prestations effectuées conformément à la convention, le tarif HT et le montant de la TVA au taux conforme à la réglementation en vigueur ;
- Le montant de la redevance fixe et forfaitaire qu'elle entend allouer à la commune et le pourcentage supplémentaire alloué en cas de dépassement du montant minimal garanti ;
- La convention d'occupation du domaine public complétée, datée et signée.

Retrait des dossiers :

Le dossier est mis à disposition des candidats sur le profil acheteur www.marches-securises.fr sous la référence : **La-Gaude_06_20250717W2_01**.

Les offres seront exclusivement déposées par voie électronique.

Critères de jugement :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
Engagement financier de la société Le critère de l'engagement financier de chaque candidat dans la convention d'occupation du domaine public sera jugé au regard du montant de la redevance sur le montant HT de la recette nette (article 7 du projet de convention).	60/100
Valeur technique de la proposition La valeur technique de la proposition sera analysée au regard du mémoire technique fourni par le candidat.	40/100

Durée de la convention : La convention d'occupation du domaine public est conclue pour une durée de quatre années à compter du caractère exécutoire de la présente convention. Elle n'est pas reconductible.

Date limite de réception des offres : lundi 1^{er} septembre 2025, 12h00